

PROCES-VERBAL (2026-09)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CUYAUBÉ Michel.

Etaient présents : Mmes, BIARDEAU Delphine, COUCI Claudy, FOURTICQ Annie, HOURNE Jeanne, JOUANNET Caroline, PERLOT Jennifer et MM. CAMINADE Hervé, CLOUTÉ Guillaume, CUYAUBE Michel, DA SILVA Dimitri, GILBERT Calvin, JEZEQUEL Arnaud, MAYSONNAVE Sylvain et TOUYA Daniel.

Etaient excusé : Mme BAILLEZ Tiffanie.

Secrétaire de séance : M. GILBERT Calvin.

Mmes CAMBAYOU Marie-Laure et DA SILVA Asli, secrétaires de mairie, étaient présentes.

□ **Aménagement de la Place de la Chênaie.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place de la Chênaie est lancé, et que la commune bénéficie du soutien du service technique SIVRA (APGL) pour l'accompagner et l'assister.

Monsieur Maxime LANGLE-ANDREU, chargé du dossier pour le SIVRA, présente aux membres du conseil municipal et aux membres de la commission municipale « aménagement de la place de la chênaie », le plan de principe de l'aménagement.

Après un long échange sur l'avant-projet présenté, le conseil municipal est favorable au projet global. Le plan de principe présenté a été bien perçu par la majorité de l'assemblée, ce qui représente une base de travail viable pour la suite des études.

De plus, certains points importants sont à prendre en compte :

- Arrêt de bus, proposer une variante comme il est existant aujourd'hui,
- Places de stationnement en épis sur la 1ère partie (acquisition de terrain à prévoir), nombre de 100 places minimum sur la totalité du projet, proposer une aire de stationnement au niveau du stade de foot.

Les prochaines étapes pour la Commune seront de réaliser un relevé topographique sur la totalité de l'emprise du projet avec un géomètre de votre choix, je peux vous matérialiser l'emprise du relevé si vous le souhaitez. Il conviendra aussi de trouver des informations sur les réseaux d'assainissement présents dans l'emprise du projet.

Les prochaines étapes pour l'APGL seront de:

- Réaliser le devis des prestations de l'APGL pour les missions de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet,
- Rentrer dans le cadre administratif et juridique de toute la faisabilité du projet notamment pour la création d'aires de stationnement (borne de recharge électrique, ombrière, démarche administrative, etc..),
- Faire le lien avec le service SIPA pour le photovoltaïque ainsi que la création de la halle,
- Contacter les concessionnaires susceptibles d'être concernés par le projet (TE64, Département, concessionnaire Eau Potable, ENEDIS, GRDF...),
- Commencer la phase esquisse (plan, estimation approximative des travaux) après avoir reçu le relevé topographique.

□ **Voirie communale**

Monsieur LANGLE-ANDREU, du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement, présente une proposition de programmation de voirie, suite à sa visite sur place avec Messieurs CLOUTÉ et MAYSONNAVE.

Monsieur LANGLE-ANDREU explique dans un premier temps que l'état de la voirie communale est satisfaisant. Il nécessite

Ce dernier propose à la Commune d'établir un programme pluriannuel d'investissement de la voirie, sur une durée de 6 ans qu'il présente au conseil municipal. Ce document permet d'avoir une vision de l'état de la voirie, de faire une estimation du cout des travaux par année.

- En 2026 : chemins Hourcade et Barbet pour un montant de travaux estimé à de 43965.00€ HT
- En 2027 : chemins Lasclotes, du pleyt, Lapeyrade, et Balentin, pour un montant estimé à 41500.00€ HT
- En 2028 : chemins Paloque, Bayle, Cabens et Rue de l'église, pour un montant de travaux estimé à 39800.00€ HT
- En 2029 : chemins Terrade, Soubirou, des Barthes, de Baziet et des Bourrides, pour un montant de travaux estimé à 45500.00€ HT
- En 2029 : chemins Laspoudges, des Lucqs, des Vignes, des Châtaigniers, Mounichou et de Gimont, pour un montant de travaux estimé à 35600.00€ HT
- En 2031 : chemins Peyrou pour un montant de travaux estimé à 25000.00€ HT.

Le conseil municipal est favorable à cette programmation sur 6 ans.

D'autre part, Monsieur LANGLE-ANDREU a réalisé une estimation de la reprise du chemin Bedout, en bas de côte dans la partie amenant à la maternité porcine Lou Beth Porc. Celle-ci serait dimensionnée pour les poids lourds, étant donné que cette partie est essentiellement utilisée pour le fonctionnement de la maternité porcine. Il serait donc nécessaire la faire en enrober sur 200 mètres linéaires. Les montant estimé des travaux est de 27000.00€ HT.

Monsieur Le Maire souligne le fait que ce chemin est dégradé uniquement en raison de l'activité de la maternité porcine. Ces travaux seraient donc faits, en grande majorité, pour l'entreprise Lou BETH Porc. Si, dans les années à venir, le conseil municipal délibère favorablement pour la réalisation de ces travaux, Il conviendrait de répercuter le cout de ces travaux à l'entreprise, soit en les mettant à contribution par une convention ou par une taxe. Monsieur LANGLE-ANDREU propose de se tourner vers le service juridique du SIVRA pour connaître la réglementation et les possibilités en vigueur pour la Commune.

Enfin, Monsieur LANGLE-ANDREU, a modifié sa proposition sur l'étude carrefour/rond-point de la zone des Barthes, basé sur un marquage au sol soutenu. En effet, il a presque disparu actuellement.

Le conseil municipal propose de faire ces travaux de signalisation au sol et de se laisser le temps de voir sur un mois ou deux si cela est satisfaisant.

❑ Convention voirie avec le Département.

(Délibération DEL2026-09-01)

Monsieur CLOUTÉ explique qu'avec l'appui du service SIVRA de l'APGL, la Commune de Sévignacq a défini un planning prévisionnel des travaux de voirie de 2026 à 2032. Pour l'année 2026, il propose la réalisation de tricouche « option GNT + enduit » sur les deux chemins Barbet et Hourcade.

Le coût des travaux est le suivant :

- Chemin Barbet : 19875.00 HT (23850.00€ TTC)
- Chemin Hourcade : 24090.00 HT (28908.00€ TTC)

Monsieur le Maire que ces travaux seraient réalisés à partir de la mi-octobre 2026.

Monsieur le Maire indique que pour attribuer la subvention voirie à la Commune, le Conseil départemental 64 se base pour SEVIGNACQ sur une longueur de voirie de 38853 mètres, avec une un taux RI2026 de 40, un plafond de travaux subventionnable de 40795.65€ HT et un montant maximum de subvention de 16318.26€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 16318.26€ pour des travaux de voirie 2026,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

□ **Vente des terrain communaux.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, le sujet de la vente du terrain dit « Peyrot » à trois de ses riverains a été discutée.

Pour rappel, cette parcelle (ZM-0028) qui située chemin Peyrot, d'une contenance de 2197 m² est en zone agricole (PLUi). Il s'agit d'une parcelle toute en longueur, de 20 mètres de large sur 113 mètres de long environ.

Messieurs DESCLAUX, SANSOT et POLETTI proposent 6000.00€ à la Commune pour son acquisition. Ils ont précisé que ce terrain n'est pas beaucoup entretenu par la commune, et c'est dans ce but qu'ils souhaitaient l'acquérir.

Le conseil municipal, après en avoir largement débattu, décide qu'il n'y a pas d'urgence à vendre ce terrain, et qu'il est préférable d'attendre la révision du PLUi en 2027-2028.

D'autre part, Monsieur le Maire expose que les acquéreurs du terrain ZN-0053, dit « Jaudet », après réflexion, ne souhaitent plus acheter le terrain.

□ **Exploitation plate-forme ULM (zone des Barthes).**

(Délibération DEL2026-09-02)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Claude DARRICAU, domicilié 850 chemin des Barthes 64160 SEVIGNACQ, a créé en 2013 d'une plate-forme ULM située sur la parcelle ZN-0010 à SEVIGNACQ (Arrêté du maire du 07 octobre 2013).

La Préfecture (vu le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives et vu l'arrêté du 13 mars fixant les conditions dans lesquelles les aéroplanes ultralégers motorisés, ou ULM, peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome) sollicite tous les cinq ans l'avis de la Commune.

Le Conseil municipal, émet à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement de la plate-forme ULM située sur la parcelle ZN-0010 à SEVIGNACQ, pour 5 ans.

□ **Projet Biométhaniseur.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société CVE, qui porte le projet d'implantation d'une usine de biométhanisation, a déposé le permis de construire ainsi le dossier ICPE auprès des services de l'Etat, compétant sur ce type de dossier.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a pour but le développement d'une filière de valorisation de la matière organique. CVE souhaite accompagner la transition énergétique du territoire en s'associant aux acteurs locaux. Son projet répond aux objectifs du Contrat territorial de relance et de transition écologique du territoire du Grand Pau qui cherche à développer les énergies renouvelables ainsi qu'à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, CVE s'inscrit pleinement dans la démarche ambitieuse du territoire pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans le cadre des objectifs fixés par la loi, la Communauté de communes des Luys en Béarn poursuit l'objectif de porter à 32% la part totale des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2030. Un Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) est en cours de définition par les élus locaux. CVE Sévignacq permettrait de valoriser les matières organiques du territoire par la production locale d'une énergie renouvelable et d'un engrais organique de qualité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a émis un avis favorable sur ce dossier.

Cependant, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a émis un avis défavorable et a refusé le projet par décision n° DDPP64/SPAE/2026-0207 du 18 août 2026.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 20 octobre 2026 à 19h00.
Fin de séance à 22h30.